

# Inscription

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Produits achetés : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom du ou des commerces où ont été  
achetés les produits : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date(s) de l'achat : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Coût (avant taxes, livraison et douane) :  
\_\_\_\_\_ \$

Signature : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Pour diminuer le volume d'ordures et  
promouvoir le zéro déchet , la Municipalité  
de Chute-Saint-Philippe offre un  
programme de subvention pour les  
produits hygiéniques réutilisables.

Saviez-vous que :

Qu'au Canada, c'est environ 771 millions de  
protection hygiéniques qui sont jetés  
annuellement, ce qui représente environ 3  
kg de produits jetables par personne ?

Qu'on calcule qu'au cours de sa vie, une  
personne utilisera environ 15 000 tampons  
et/ou serviettes hygiéniques jetables ?

Que leur composition de différents  
mélanges de plastiques les rendent non  
recyclables et non compostables, ce qui leur  
prendra environ 450 ans à se décomposer  
complètement ?

La durée d'utilisation d'un produit  
hygiénique personnel jetable est d'environ  
3 à 4 heures, tandis qu'une option zéro  
déchet a une durée de vie d'environ 5 ans !

À long terme, l'alternative durable  
représente une économie substantielle et  
réduit l'impact environnemental, même si  
le coût de départ semble plus élevé.



Programme de subvention

**Produits hygiéniques  
personnels durables**



**Formulaire  
d'inscription**

**Municipalité de  
Chute-Saint-Philippe**

560, chemin des Voyageurs  
Chute-Saint-Philippe Qc J0W 1A0

Téléphone : 819-585-3397

Télécopieur : 819-585-4949

[www.chute-saint-philippe.ca](http://www.chute-saint-philippe.ca)

## Conditions d'admissibilité

⇒ Le demandeur doit être propriétaire ou résidant permanent de Chute-Saint-Philippe, pendant l'année en cours.

Preuve fournie

⇒ Avoir acheté des produits éligibles au programme.

Produits éligibles

⇒ Fournir la ou les factures originales. (Les factures originales vous seront remises).

⇒ La date figurant à la preuve d'achat doit être dans l'année d'inscription, ou de 6 mois maximum précédant l'année d'inscription.

⇒ Pour les achats en ligne, l'adresse de livraison doit être la même que l'adresse de résidence.

⇒ Le nom du produit est inscrit sur les factures.

Factures fournies et conformes

La Municipalité de Chute-Saint-Philippe n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes.



## Remboursement

- Les demandes d'inscription seront analysées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- Lorsque toutes les conditions d'admissibilités sont remplies, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe émet un remboursement jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue. Le cas échéant, le demandeur qui le désire pourra s'inscrire sur une liste d'attente.
- L'aide financière accordée : 50 % du prix d'achat, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 \$.
- Limite d'une demande par personne, par année civile.

L'achat local et fabriqué  
au Québec est encouragé !



## Produits d'hygiène personnels durables visés par cette subvention sont :

Tous les produits pour **menstruation** et **incontinence**, qui sont lavables, réutilisables.

Liste non exhaustive :

- ◇ Serviette hygiénique lavable
- ◇ Sous-vêtement menstruel lavable
- ◇ Coupe menstruelle
- ◇ Culotte lavable (pour incontinence ou menstruation)
- ◇ Sous-vêtement avec protection pour incontinence
- ◇ Protections réutilisables pour incontinence

Les taxes, frais de livraison et de douane ne sont pas admissibles pour un remboursement.

